

# Lacan Quotidien



N° 921 – Mardi 16 mars 2021 – 08 h 49 [GMT + 1] – [lacanquotidien.fr](http://lacanquotidien.fr)



## Forclusion de l'interprétation

### DÉBAT SUR LA SEXUATION ET SES AVATARS

**Des femmes et des trans** par Anaëlle Lebovits-Quenehen

**Libertaires mais moralistes** par Dominique Miller

**On ne peut pas se taire !** par Flory Kruger

**La ley forcluye la interpretación** par Ricardo Seldes

### DOCUMENT

**Amazon pulls books Framing LGBTQ+ identities as mental illness after GOP complaint**

par Ryan Grenoble pour le *Huffpost*

# DÉBAT SUR LA SEXUATION ET SES AVATARS

## Des femmes et des trans

par Anaëlle Lebovits-Quenehen

La Journée de la femme a été, en France, le théâtre d'affrontements physiques entre deux types de féministes. Les unes (dont certaines appartiennent au Collectif féministe antifasciste contre l'islamophobie) y accusaient, notamment, les autres d'exclure les femmes trans de leur combat. Cette opposition nous semble répercuter un débat dont deux tribunes se faisaient l'écho au début de l'année dernière entre, d'une part, des féministes se disant « radicales et matérialistes » qui considèrent que les femmes sont femmes du fait de leur sexe anatomique (1), tandis que les autres incluent vigoureusement les femmes *trans* parmi les femmes dont elles défendent les droits (2). Les secondes considèrent ainsi les premières comme des *terf* (*trans-exclusionary radical feminist*) et s'y opposent à ce titre.

C'est un fait, il se trouve des femmes qui, reconnaissant les souffrances des trans, refusent toutefois de souscrire à l'exigence de nombre d'entre eux d'être considérés comme des femmes (ou des hommes) au même titre que celles (et ceux) qui le sont de naissance, et du fait de leur anatomie.

### *Celles qu'on dit cis*

Notons d'abord que, pour les femmes, quelque chose a bel et bien changé avec la massification du phénomène trans – et du discours dans les médias et sur les réseaux sociaux à ce propos. Jusqu'à il y a peu, la plupart des femmes se sentaient femmes du fait de leur naissance, se devant de composer avec leur sexe, lui-même tributaire du réel de leur anatomie. Mais voilà que ce réel anatomique se voit aujourd'hui relativisé par des femmes trans qui se considèrent *femmes* au même titre que les femmes nées dans un corps de femme, au même titre que ces femmes qui ont seulement eu la chance de naître dans le *bon* corps, quand elles sont nées dans le *mauvais*.

Et au-delà des seuls trans, cette conception d'une féminité « ouverte » est aujourd'hui volontiers partagée par les plus « progressistes » de nos contemporains. Il y aurait ainsi deux types de femmes, aussi femmes les unes que les autres : celles nées dans un corps de femmes et celles nées dans un corps d'homme. Cette conception des corps sexués imprime d'ailleurs sa marque dans la langue.

Toutes considérées comme des femmes, on dira des premières (nées dans un corps de femme) qu'elles sont « cis ». Un nouveau mot apparaît donc pour spécifier la féminité de celles qui étaient jusque-là *cis* sans le savoir. Et *cis*, elles ne le sont qu'à partir de la norme *non-cis* : ça n'est que parce qu'il y a des femmes non-cis (dont les trans), que les autres sont dites cis.

En accueillant ce nouveau terme, la langue se fait donc le relais d'une conviction : être homme, femme ou autre, ne dépend pas du réel de l'anatomie. Si l'« identité de genre » tient d'abord et essentiellement à la subjectivité des *corps parlants* qui s'éprouvent et se disent « femmes », alors le *distinguo* ne s'opère plus tant entre les femmes et les *trans (male to female)*, qu'au sein de l'ensemble des femmes, entre les *cis* et les *trans*.



*Les trans m to f sont-elles des femmes ?*

Les trans *m to f* (comme *f to m*, d'ailleurs) ne se reconnaissent pas dans un corps vécu comme Autre, et d'autant plus Autre que, ce corps (et le sexe qui le spécifie), ils ne l'ont pas choisi. Ce corps qu'on a sans l'avoir choisi, on peut bien faire avec, ou au contraire s'en distinguer au motif qu'il est mal sexué. C'est là, sans doute, ce qui est difficile à avaler, pour certaines femmes en particulier : qu'il suffise de s'éprouver homme ou femme pour devoir être considéré comme tel, et qu'au fond, les hommes sont donc, potentiellement au moins, des femmes comme les autres.

À l'heure où les femmes font plus que jamais valoir leurs droits et entendent se déprendre de l'oppression qu'elles subissent de la part des hommes, du seul fait de leur sexe, allez faire leur faire entendre à *toutes* qu'elles sont (même potentiellement) des hommes comme les autres, que le réel du sexe avec lequel elles *dealent*, tient d'abord à une décision subjective. Certaines éprouvent trop ce que leur sexe a d'incidences bien réelles sur l'oppression qu'elles éprouvent pour manger de ce pain-là. Que certains se sentent d'un autre sexe que celui dont leur anatomie les pourvoit à la naissance est une chose, une autre est, pour tous les autres, d'épouser leur regard sur la chose.

En exigeant une reconnaissance de leur identité de genre, en l'exigeant sous peine de se considérer rejetés et objet d'une transphobie qu'il convient dès lors de combattre, nombre de trans *m to f* n'exigent pas seulement une défense de leurs droits spécifiques, mais que la société objective leur sentiment d'appartenance à leur sexe ressenti, qu'elle adhère à ce qu'ils se sentent être et les reconnaisse comme « des femmes nées dans un corps d'homme ».

## Face to face

De leur côté, un certain nombre de femmes ont la conviction que le sexe indexe un réel inéliminable, du moins dans les sociétés patriarcales où le destin des femmes a longtemps été et reste encore souvent d'être dominées par des hommes. Elles postulent qu'on aura beau subir mille traitements, mille opérations, mille tourments, un homme qui a transitionné ne sera jamais qu'un homme qui a transitionné. Autrement dit : quels que soient les convictions et les miracles que la science peut faire pour transformer un corps (3), aucune opération hormonale ou chirurgicale ne palliera l'expérience d'oppression que les femmes nées dans un corps de femme connaissent depuis qu'elles sont venues au monde, et cela du seul fait que leur anatomie les y prédispose.

S'il semble aujourd'hui possible à un corps d'homme de forcer les limites de son anatomie, il reste difficile à un certain nombre de femmes de reconnaître un *trans m to f* comme une femme, et cela malgré les menaces, imputations de « transphobie », appels au droit et/ou témoignages des souffrances aiguës que les cis infligent aux trans quand ils ne les reconnaissent pas pour ce qu'ils se sentent être. On peut imposer – par la loi, notamment – une tolérance, le respect de droits spécifiques pour une minorité. Mais peut-on forcer le consentement d'une conviction intime ?

Car nous sommes bel et bien face à deux positions inconciliables. Quand les uns exigent la reconnaissance d'une identité de genre *ressentie*, les autres récusent que le sentiment soit un opérateur de sexuation. Que l'enjeu de la discorde soit réel ne fait pas de doute. Son intensité non plus. Preuve en est l'exhibition de cet improbable slogan sur la statue de la place de la République, le jour-même de la Journée de la femme : « Sauve un trans, bute une terf » (4). Façon *très 2021* de célébrer les femmes, semble-t-il.

L'Autre avec lequel un trans doit d'abord composer, c'est son corps, ce corps qu'il n'a pas choisi, et dans lequel il ne se reconnaît pas. En revanche, l'Autre avec lequel les féministes composent, c'est d'abord celui du patriarcat, et ces hommes que la société patriarcale engendre. Un certain nombre de femmes-trans les rejoignent d'ailleurs sur ce point. Mais c'est justement au nom du combat que mènent les féministes « radicales et matérialistes » (5) contre lui, qu'elles tiennent à ce qu'aucun homme, quel qu'il soit, et fût-il une femme-trans, ne s'invite dans les espaces réservés aux femmes, et voient d'un mauvais œil que leurs soutiens féministes s'invitent au cœur de leur agenda, surtout – cela va de soi – si c'est pour les en chasser. Certaines restent ainsi hermétiques aux appels de leurs « sœurs » à leur ouvrir les bras et à œuvrer au rassemblement des premières et des secondes.



Lacan, quant à lui, aborde la sexuation par la logique. Il distingue ce faisant, des régimes féminin et masculin de jouissance qui ne sont pas indexés à la seule anatomie, mais qui ne portent pas davantage à revendiquer la moindre identité (de « genre » ou autre) – côté femme, en tout cas. Ce qu'il y met en exergue, c'est la jouissance qu'*il y a* et qui se présente pour chacun comme dysharmonique au corps et énigmatique au sujet. C'est cette jouissance Autre que toutes les identités, quelles qu'elles soient, tentent de recouvrir pour mieux l'y absorber, et l'oublier.

Comme il se trouve que le sexe est l'un des lieux où cette altérité s'éprouve, rendant celui qui en fait l'expérience volontiers Autre à lui-même, ce sexe se trouve parfois condenser le rejet de cette Altérité. Le rejet du sexe anatomique implique dès lors celui de l'assignation qui, depuis sa naissance, épinglait un sujet comme « fille » ou « garçon », c'est-à-dire une « femme » ou un « homme » en devenir. N'est-ce pas à la place de cet *autre assignant* que viennent se loger ceux qui expriment des positions différentes de celles des trans quant à la sexuation ? D'où peut-être cette imputation de *transphobie* qui guette, jusques et y compris ceux qui respectent par principe les trans, sans adhérer pour autant à leur appréhension de la sexuation. Des personnes qui ne s'éprouvent pas « transphobes » se trouvent ainsi assignées à devoir répondre d'une haine qu'ils n'éprouvent pas.

Cis, trans, intersexes, homos, hétéros... appartenant à une minorité ou à une majorité, il semble que personne – ou quasi – ne coupe absolument à ce rejet de l'Altérité qui fait le ciment des identités plus ou moins mouvantes ou fixes qui représentent un sujet. Mais ce rejet est aussi plus ou moins radical et dialectisable. Ainsi, ces identités tolèrent plus ou moins bien l'existence d'autres identités à côté de la leur, leur laissent plus ou moins de place et de chance d'exister. Ce qui détermine la tolérance à d'autres modes de jouir est sans doute fonction de la façon dont chacun compose avec la jouissance Autre qui l'habite et la façon dont il la tolère. Il nous semble en effet que plus cette jouissance est intolérable à un sujet, et plus la différence d'avec l'Autre lui est elle aussi intolérable.

Voilà ce que l'abord lacanien de la sexuation nous porte à considérer : non pas qu'un homme est une femme comme les autres (ou qu'une femme est un homme comme les autres) comme on le soutient parfois, mais que la jouissance est cet Autre radical avec lequel chacun compose singulièrement. Se situer d'un côté ou de l'autre du tableau lacanien de la sexuation, ou encore avoir un pied de chaque côté dudit tableau, ne dépend ni absolument de l'anatomie, ni d'une assignation qui viendrait de l'Autre, ni des hormones ou de la chirurgie, et pas davantage d'une décision consciente du sujet. C'est bien plutôt l'affaire d'un *choix forcé inconscient*, d'une *insondable décision de l'être*.

Et la psychanalyse est justement ce lieu où un sujet a quelques chances de voir régresser ses identités pour en dégager la jouissance qui s'y trouve absorbée et oubliée, et cela, pour qu'elle lui serve, qu'il en fasse usage. C'est ainsi qu'une analyse « féminise » (6) ceux qui s'y engagent. Elle va donc contre ces identités, qui certes unifient le sujet en l'identifiant, et le poussent même volontiers à s'associer à d'autres pour revendiquer son ou ses identités, mais qui fait aussi toujours l'impasse sur la jouissance Autre qui l'habite.

Derrière la petite différence qui s'affirme, c'est ainsi la *grande différence* – absolue, dit Lacan – qui se fait oublier. C'est justement cet oubli qui alimente la guerre dont nous avons taché de saisir les enjeux, et qui ringardise, de fait, un certain féminisme apparaissant aujourd'hui comme un discours assez dominant pour se voir taxé d'être un agent d'oppression faisant le jeu du patriarcat. C'est d'ailleurs ce qui lui vaut, semble-t-il là encore, de ne plus pouvoir manifester sans se faire recevoir (7).

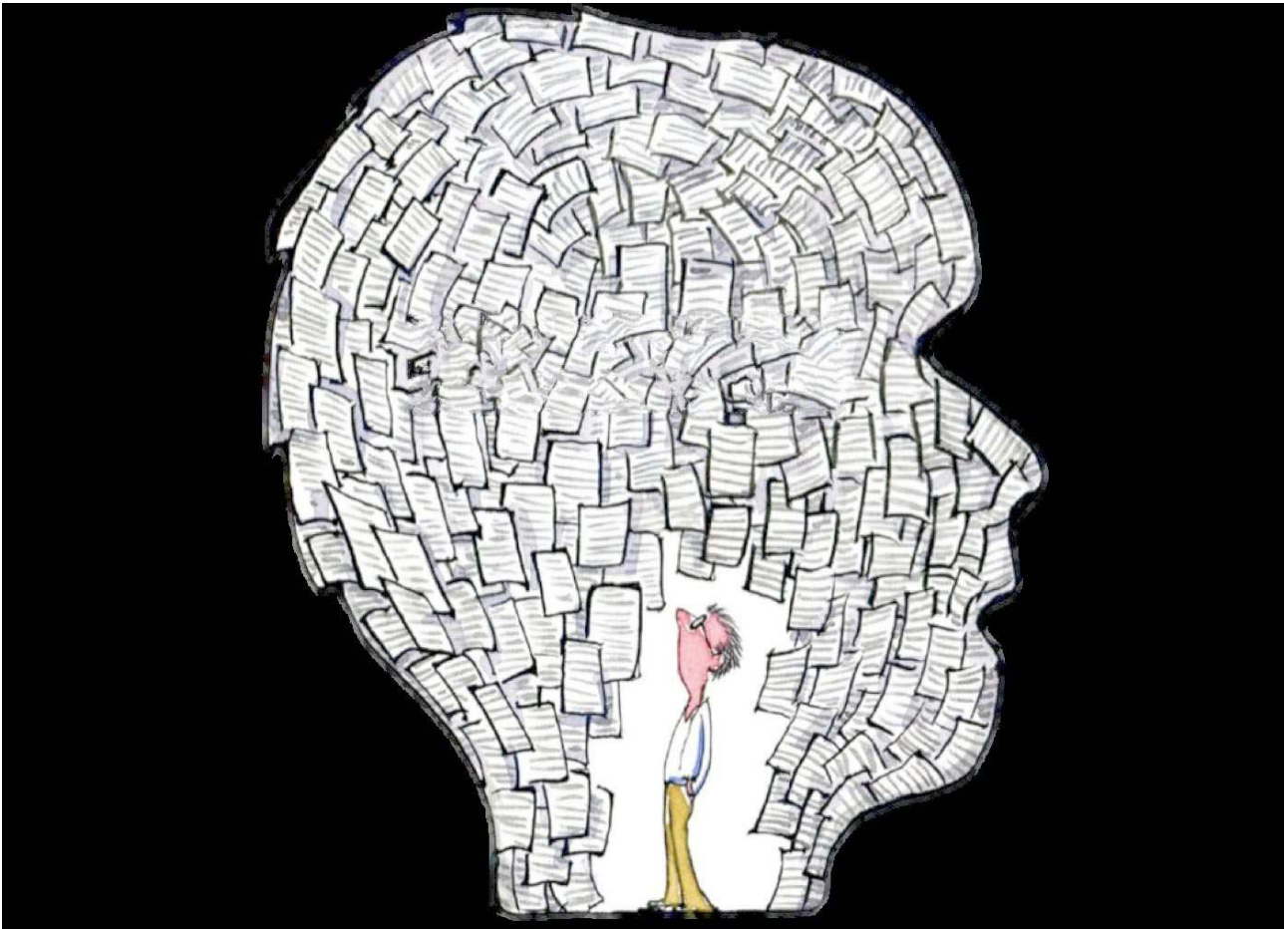
La psychanalyse n'a pas pour vocation de soutenir les discours courants (et plus ou moins dominants) qui se passent très bien de ses services pour conforter leurs thèses et trouver leurs arguments. Sa tendance est par ailleurs d'accueillir ceux qui se risquent à cette expérience dans le respect de leur singularité. Mais *depuis* et *avec* Freud et Lacan, elle est aussi invitée à interpréter le malaise dans la civilisation.

Or, comme l'a justement indiqué Ève Miller-Rose dans une intervention marquant un temps fort de la dernière Journée de l'Institut de l'enfant (8), face aux enfants trans en particulier, les psychanalystes, comme tant d'autres, sont priés de verser dans le délire de « non-interprétation », autrement dit de garder le silence. D'un point de vue clinique et éthique, une telle position laisse peu de chance à celui ou celle qui souffre de pouvoir repérer les circonstances d'un éprouvé qui engage pourtant singulièrement sa subjectivité, son corps et son rapport aux autres, et qui méritent donc, à ce titre au moins, d'être éclairées.

Mais quand les ensembles normés qui se multiplient sous nos yeux deviennent si fermés qu'on ne peut plus l'ouvrir, l'enjeu est aussi politique et appelle un réveil.



1. Tribune de Arrighi P., « Trans : suffit-il de s'autoproclamer femme pour pouvoir exiger d'être considéré comme telle ? », 17 février 2020, *Marianne*, disponible [ici](#) : « Selon les féministes radicales et matérialistes, les femmes sont tout d'abord des êtres humains femelles. Elles ont un double chromosome X et, sauf malformation ou anomalie, elles ont un appareil génital qui permet la gestation et l'accouchement d'un enfant. »
2. Tribune d'« un collectif de femmes féministes, trans ou cis », « Le débat sur la place des femmes trans n'a pas lieu d'être » 26 février 2020, *Libération*, disponible [ici](#).
3. Cf. par ailleurs sur ce point l'édito de Valeria Sommer-Dupont dans le Zappeur n°8, « Le mystère de la sexuation de l'enfant » où elle pointe que l'effacement d'une trace laisse elle-même une trace, disponible [ici](#).
4. Cf. Daussy L., « Quand des “antifas” s'en prennent à des féministes lors d'une manifestation », 8 mars 2021, *Charlie Hebdo*, disponible [ici](#).
5. Terme employé par les féministes signataires de la tribune mentionnée à la note 1.
6. Au sens lacanien de ce terme
7. Cf. Daussy L., « Quand des “antifas” s'en prennent à des féministes lors d'une manifestation », *op. cit.*
8. 6<sup>e</sup> journée de l'Institut de l'enfant, 13 mars 2021, dernier devant 1200 cliniciens sur le thème « La sexuation chez les enfants », [www.institut-enfant.fr](http://www.institut-enfant.fr)



## **Libertaires mais moralistes**

**par Dominique Miller**

Quand on est psychanalyste, on est évidemment alerté par ce qui peut évoquer l'abus d'une personne sur une autre, d'autant plus quand il s'agit de l'abus d'une personne de pouvoir sur l'autre qui est de fait en position de faiblesse, que ce soit sur le plan psychologique, mais aussi économique, social, ou intellectuel... L'actualité, depuis un bon moment, nous convoque sur ces thèmes. Mais je me sens d'autant plus convoquée quand le discours sur ces abus est accaparé par des personnes qui prétendent proposer une perspective progressiste et libertaire sur un nouveau féminisme, sur la violence faite aux enfants et aux femmes, sur le droit de choisir son genre, mais aussi sur toute forme d'ostracisme et de racisme, et que ces personnes font entendre une parole sectaire, violente parfois insultante sur les réseaux sociaux et dans les médias. Face à cette violence des actes pour les uns, et cette violence verbale pour ceux qui condamnent ces actes, comme psychanalyste, je me vois confrontée à mon savoir qui m'impose le devoir de dire que l'inconscient ne permet pas d'avoir des avis moralistes.

Je ne comprends pas comment on peut avoir une conception qui se veut ouverte et généreuse sur les êtres, tout en adoptant ces positions autoritaires de bien-pensants.

Car je présume qu'une perspective progressiste et éclairée inclut de fait la dimension de l'inconscient toujours complexe, dérangeante et déstabilisante, et avec elle ses conséquences, la division du sujet, l'impératif de la jouissance et sa perversion. Au contraire, ce qui transparait dans les jugements tranchés dont ces personnes font état publiquement, c'est une vision binaire du genre humain. Il y a les gentils et les méchants, les agresseurs et les victimes, les jouisseurs et les sacrifiés.

Pour me cantonner à la question du choix du genre récemment posée, qui a donné lieu à une conversation à la suite de la Journée récente de l'Institut de l'enfant, on peut voir comment la psychanalyse peut jouer un rôle déterminant quoique décalé dans cette bataille. Elle offre une chance à ceux qui se trouvent pris par cette question délicate de choisir d'être un garçon ou une fille, de ne pas se laisser enfermer dans une dichotomie morale : le droit de choisir. Comme s'il suffisait d'entendre ce vœu pour qu'il ait une légitimité en raison d'un esprit de modernité et de liberté ! Si l'on émet un doute et insiste sur la complexité d'un tel désir et de sa réalisation, on est taxé de conformisme, attaché au cliché du destin biologique et des valeurs anciennes.

Un exemple de ce que la psychanalyse a à transmettre de sa pratique, pour démontrer que la liberté du sujet nécessite un parcours intérieur pour en fonder sa vérité.

J'ai pu rencontrer pendant quelques mois une jeune fille qui a décidé d'être un garçon, sans procéder à une intervention chirurgicale, mais en passant par un traitement hormonal et un changement d'état civil. Cette personne était décidée depuis l'âge de six ans. Elle a déclaré ce désir à l'âge de quatorze ans à sa famille qui l'a accompagnée. C'est-à-dire qui lui a indiqué que son inconscient était en jeu dans ce choix, et qu'il fallait qu'elle vérifie, autant que faire se peut, si son désir était en accord avec son dire. Cela faisait quatre ans qu'elle avait commencé à faire ces démarches médicales, civiles et psychologiques quand elle est venue me consulter comme psychanalyste, pour vérifier encore. Elle avait dix-neuf ans. La psychanalyse lui a permis de confirmer qu'elle voulait en connaissance de cause se faire garçon, c'est-à-dire faire de son choix de genre son symptôme avec ce que cela impliquait dans sa vie, comme bizarrerie : modifier ce que la nature avait décidé pour elle-même, et l'assumer dans sa vie intime, et dans son rapport aux autres en particulier dans sa vie sexuelle et amoureuse. Ce qui m'a moi-même convaincue, c'est son sourire dans les dernières séances quand elle me corrigeait quand je m'adressais à elle au féminin, alors qu'elle se pensait garçon.

---



# On ne peut pas se taire !

par Flory Kruger

La psychanalyse, si elle veut garder sa place, ne peut et ne doit pas ignorer les changements qui s'opèrent dans le monde d'aujourd'hui.

Les phénomènes actuels, les nouveaux symptômes, appellent à ce que nous donnions des réponses suivant nos principes. Nous ne pouvons pas garder le silence ! Il en va de la survie de la psychanalyse.

En Argentine, les psychanalystes n'ont pas la possibilité d'intervenir dans l'élaboration des différentes lois bien que, sans aucun doute, ça les concerne, encore moins de donner leur approbation.

En 2012, la loi sur l'identité sexuelle a été approuvée sur la base de principes très éloignés de la psychanalyse. Elle est orientée vers la reconnaissance des droits soutenus par la volonté et dans le registre de chacun à l'égard de son corps, au-delà de la nature biologique.

La volonté, pour la psychanalyse, est soutenue par le moi, "je" qui est précisément l'exemple d'ignorance, par excellence, chez l'être humain : le sujet ignore le réel qui le détermine.

Le problème que nous avons en Argentine est que les psychanalystes de notre orientation ne font pas partie du noyau de confiance des autorités qui nous gouvernent. Nous en avons eu un exemple clair, il y a deux ans, lorsqu'une loi qui interdisait aux psychanalystes de traiter l'autisme, était sur le point d'être adoptée dans une province argentine. Les antennes de l'Observatoire de la Federación Americana de la Orientación Lacaniana (Fapol) sur l'autisme se sont fortement opposées et ont réussi à ce que cette loi ne passe pas.

Il en va de même concernant la loi qui fixe que, pour des enfants mineurs de moins de 18 ans, il suffit que leurs parents demandent un changement d'identité et de genre pour que soient modifiés leurs documents d'identité, sans consultation préalable des autorités judiciaire ou administrative ni consultations psychiatriques. On cherche à évacuer tout apport de la psychanalyse.

Quelque chose de similaire se produit à l'Université avec l'avancée d'un certain féminisme. Le réseau universitaire de la Fapol, Red Universitaria America (RUA), s'efforce d'intervenir chaque fois que possible pour faire entendre les apports de Lacan sur la position féminine.

C'est pourquoi le fonctionnement des Observatoires et les Réseaux de la Fapol, avec les réseaux du Champ freudien, sont importants et nécessaires. Il nous faut essayer d'intervenir le plus souvent possible devant ces poussées où la psychanalyse est mise à l'écart, attaquée ou niée. Ce doit être notre objectif.

---



## **La ley forcluye la interpretación**

**par Ricardo Seldes**

### *Una pregunta*

Un querido amigo que vive en Europa asiste al impresionante debate que se ha producido allí a partir de la multiplicación de personas que han decidido integrar el mundo “trans”, a partir de la invocación de las leyes igualitarias que se proponen evitar la segregación y el maltrato social hacia quienes eligen ubicarse en esa posición.

Por la importancia de este debate me ha preguntado mi opinión acerca de la ley argentina 26.743 de Identidad de Género, la que es estudiada más allá de nuestras fronteras por su voluntad de ir en contra de los cánones sociales y religiosos históricamente instituidos para proteger a una población especialmente indefensa. Según el Observatorio de Género, Biopolítica y Transexualidad de la Federación Americana de la Orientación Lacaniana (FAPOL) “si bien la población *trans* se encuentra aún en una situación de vulnerabilidad debido al estigma y la discriminación, la sanción de la Ley produjo un impacto notoriamente positivo en sus condiciones y calidad de vida.” Al analizar dichos datos en forma estadística no se evidencia un cambio tan notorio, lo cual no ha impedido sino que ha permitido, que se produzcan intervenciones sociales importantes a nivel sanitario, educacional y laboral. Esta ley da acceso en lo real del organismo a tratamientos quirúrgicos u hormonales sin la intervención previa de ningún abogado, médico o profesional, así como en la posibilidad legal, en lo simbólico, de elegir sexo y nombre. En lo imaginario la libre elección de las vestimentas, modo de hablar y modales, entre otros.

La ley fue promulgada en 2012 y merece ser parcialmente comentada. Para comenzar digamos que su artículo 13, de aplicación, indica la base de legalidad moral sobre el respeto al derecho humano de ejercer dicha identidad. Este es un principio fundamental e irrenunciable para un país como el nuestro, que como ha sucedido en el resto de América Latina, los derechos fueron especialmente avasallados durante el siglo XX y reconquistados a fuerza de luchas y de pérdidas importantes. Por eso siempre celebramos cuando es posible avanzar en este sentido y las minorías no queden a merced de las ideologías que atentan contra su existencia.

La ley de identidad de género toca un tema muy sensible e importante como la cuestión de los derechos de la infancia. “En relación con la aplicación de la Ley para menores de 18 años se establece una diferencia: en lo que respecta a la solicitud de cambio de nombre y de sexo en los documentos y de acceso a tratamientos hormonales, bastará con que el pedido sea hecho por los representantes legales del menor —el juez solo intervendrá si no hay acuerdo entre el niño y sus representantes legales—. En cambio, para las intervenciones quirúrgicas parciales o totales para la reasignación de sexo es necesario contar con la conformidad judicial... Para el caso de los menores, la Ley de Identidad de Género se apoya en la Ley 26.061, Ley de Protección Integral de los Derechos de las niñas, niños y adolescentes, sancionada en 2005, que establece que los menores son sujetos de derecho y no solo objetos de tutela, como se desprendía de la legislación anterior” (1).

Al leer la ley con nuestros ojos neófitos, lo primero que salta a la vista es que además de la defensa de los derechos humanos, en particular de los niños, se ha efectivizado otra vez una ligazón entre la ley y las innovaciones técnico-científicas, alianza que se ha ido profundizando en los últimos decenios a la par de la necesaria creación de los comités de ética que intentan evitar los excesos que en repetidas ocasiones atentan contra la supervivencia de la especie humana. Desde hace mucho tiempo la literatura de ciencia ficción advierte sobre el tema y el catálogo de las nuevas series en *streaming* así lo refuerzan.

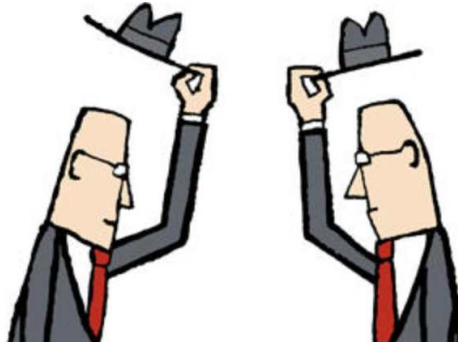
Desde esta profunda declaración de principios me atrevo a ser compañero de mi amigo que me formuló la pregunta que puedo resumir así: ¿Puedes explicarme como en un país tan marcado por el psicoanálisis y por Lacan haya una ley que promueve un malentendido en donde se afirma la escucha a expensas de la interpretación? ¿No es una negación del inconsciente?

Confieso que esta pregunta me produjo cierta perplejidad, la que nos suscita encontrarnos con que el saber que creíamos tener, cuando el simbólico que nos orienta, no logra responder a los requerimientos de lo real y presentimos que una verdad inédita asoma a nuestro conocimiento. ¿Qué implica entonces la afirmación que en la unión de los válidos reclamos de las minorías la escucha ha funcionado a expensas de la interpretación?

### *La ciencia, la ley y las identificaciones*

Asistimos durante el último año, y un poco más, a la espera desesperada y compartida de una solución científica al problema *covid* que ha puesto en juego enorme cantidad de vidas y riesgos inusitados a la salud y la supervivencia de los humanos, más allá de cualquier especulación por sus causas. Es verdad que no hemos advertido lo suficiente que hay otras

cuestiones en las que han intervenido el saber científico y las legislaciones, que en nombre de los derechos humanos, apuntan a ignorar (negar o forcluir) lo que para los psicoanalistas es nuestro tesoro mejor trabajado: el inconsciente. Es un determinante que supone el encuentro de la relación de cada quien con *lalengua*, así llamada por Lacan en alusión a la lengua materna, la que nos habita en tanto condición de goce y modo de vivir de un sujeto sus identificaciones y por ende su identidad.



La ley es *para todos* y en tanto tal es inhumana por estructura porque descuida lo particular. Por eso existen los jueces, personas y no máquinas de juzgar, precisamente para humanizarla.

Una pregunta compleja entonces en un país en donde ocurrieron las apropiaciones ilegales de niños y en algunos casos, afortunadamente, reintegrados a sus verdaderas familias. ¿Cómo se adviene a definir un tema tan espinoso como el de la identidad? Como hemos dicho, la ley de género interviene también con infantes y adolescentes cuando sabemos que la infancia y la adolescencia son momentos en la vida de los sujetos en los que dicha identidad se encuentra en un *working progress*, y aún más, en su vida adulta muchos sujetos se siguen preguntando y angustiando por su ubicación de un lado o del otro de la sexuación. Suele ser motivo de consulta y de inicio de muchos análisis y puede constituir el síntoma fundamental de algunos individuos.

¿Acaso es tan sencillo captar cuales son las identificaciones inconscientes que nutren y complican la identidad de cada ser parlante? ¿No precisamos muchas veces años de trabajo psicoanalítico para que esas identificaciones se separen de la modalidad de goce, de las elecciones de amor que el fantasma segrega y sostiene? Desde esta perspectiva, es muy difícil acompañar la lógica de una ley que quiera dar una respuesta tan tajante y decidida ante un problema que se demuestra imposible o dificultoso para todo sujeto parlante. ¿Es tan importante responder al clamor de grupos con una ley que, como ha manifestado nuestra colega Silvia Tendlarz, termina funcionando como un performativo frente al cual hay que interrogar las particularidades (2) ?

El psicoanálisis ha descubierto que las identificaciones se refieren al Otro y dependen del grado de consistencia o inconsistencia de ese Otro que sostiene los discursos y sus consecuencias. Si bien una sociedad de derecho es lo que precisamos para que los sujetos puedan encausar sus deseos y encontrar los medios de satisfacer sus pulsiones de modo no sufriendo para sí y para los otros, suponer que la ley unida a los avances científicos (hormonización, cirugías, etc) pueda ahorrarle a los sujetos las tribulaciones de confrontarse con la relatividad de las identificaciones, ya es harina de otro costal. Como ha señalado J.-A. Miller “la identificación es una identidad de semblante” (3). Desconocer este principio es obligar a un niño o a un adolescente a comprometer el resto de su vida por lo que calificamos como salida al desconcierto contemporáneo.

## *La ley de hierro forcluye la interpretación*

Si las leyes, que son las que aseguran la igualdad y la posibilidad de realizar lo que no está prohibido, se ponen del lado del superyó exigen un goce imposible. Hay una verdad evidente desde Freud, nadie sabe lo que dice porque está el inconsciente, nadie sabe lo que desea, porque está el lenguaje, nadie puede captar su goce porque la lengua misma es la que lo empuja a decir y a hacer para fines autoeróticos que no siempre obran para el “bien” del sujeto. Para captar los pensamientos inconscientes es preciso su interpretación. Esto también nos autoriza a sostener una posición decidida de no alentar a nadie, y menos a un niño, a tomar una decisión tan fulminante como esa, ni aún la menos grave, la de hormonización porque sus efectos son irreversibles.

¿Por qué esta ley insiste tanto sobre los jueces si es una verdad de perogrullo que las leyes deben ser humanizadas por los jueces para que no sean una ley de hierro, es decir superyoicas? Sería muy extraño aunque no imposible, que los jueces deban cuidar a los niños de ciertas ideas de sus padres, la ley los llama responsables, que en nombre del amor y de hacer el bien a sus hijos, de realizar sus supuestos deseos no les den el tiempo necesario de madurez (así dice a ley) para tomar esas decisiones.

¿Por qué el apuro de esta sociedad de la inmediatez que no da tregua a los niños para dejarlos asumir su posición de sujetos responsables y permitirles hacer el camino de vérselas con sus angustias, sus vacíos, atravesar sus preguntas, sus caprichos, su ubicación ante *la lengua* que los toca y de la que el inconsciente como intérprete es equívoco dominante?

Una ley que defiende los derechos de los individuos siempre es buena y si se trata de defender los derechos de los niños es aún mejor, en un mundo globalizado en donde hay organizaciones oscuras que se ponen al servicio de perversos y se mueven en la *deep web* para gozar y hacer gozar a los infantes sin el entendimiento suficiente.



Quienes están en la vanguardia de escuchar psicoanalíticamente a algunos niños que consultan por su identidad de género, han advertido “que la imagen del sexo funciona como un intento de solución, a veces lograda, a veces fallida. Pero los sujetos apelan a lo mismo, ya sea como certeza, identificación o asíntota: la imagen del sexo les permite hacerse un cuerpo. Agregan que en la mayoría de los casos se puede verificar la pregnancia del discurso sobre el género, previo al encuentro con un analista, y en particular —en casi todos ellos— se presenta la cirugía como promesa de alivio al sufrimiento de quien dice pertenecer a un sexo al que su cuerpo no corresponde. Más allá de si esta se realiza o no, si en el transcurso del tratamiento gana o pierde consistencia, la “solución” quirúrgica, universal y *prêt-à-porter*, está allí presente.” (4)

Argumentarán luego: “Con esta enseñanza clínica podemos afirmar que es tarea de un psicoanalista poner en cuestión estas soluciones que la civilización promete y acompañar a cada sujeto, haga uso o no de estas técnicas, a que encuentre un tratamiento del goce que le sea soportable desde sus marcas singulares, sostenido en un lazo subjetivo posible”.

Concluimos con la perspectiva que ante el sufrimiento de todo infante, de todo adolescente y sus familias, es preciso abrir el camino hacia una escucha legítima del sujeto, una lectura del inconsciente. Es preciso también aceptar el hecho de que no querer conocer ninguna particularidad, ninguna circunstancia, ningún detalle, ese "no querer conocer" no es del orden de la represión sino el de la forclusión: un goce paranoico que habla exclusivamente en nombre de la ley y de las chances técnico-científicas con especialidades que lucran con este sufrimiento. Por todas estas razones debemos continuar este debate en el que no existe sólo la ley sino también los jueces que son sus intérpretes, así como existe el inconsciente, los psicoanalistas y los mismos analizantes que son sus intérpretes.



1. Informes del Observatorio FAPOL “*Género, biopolítica y transexualidad*” en <http://www.fapol.org/es/observatorios>
  2. Tendlarz, Silvia - *Niños trans en Argentina* - 2021 - Inédito
  3. Miller, J-A y Laurent, E - *El Otro que no existe y sus comités de ética* - Paidós 2005 pág. 73
  4. Informes del Observatorio FAPOL, idem
-

# DOCUMENT

## Amazon pulls books Framing LGBTQ+ identities as mental illness after GOP complaint

par Ryan Grenoble pour le *Huffpost*

Article publié le 3 décembre 2021 par le [Huffpost](#)

Probably not the outcome the Republican senators wanted.

Well, that backfired.

[Amazon](#) on Thursday announced plans to stop selling all books that frame transgender and other sexual identities as mental illness, a decision it reached after four Republican senators complained to CEO Jeff Bezos last month when the company pulled a single book on the subject from its virtual shelves.

In [his response](#) to the senators Thursday, Brian Huseman, Amazon's vice president for public policy, said the company's content guidelines are updated regularly, sometimes resulting in the removal of previously approved books.

The company hadn't intended to single out one book, he explained. Rather, it will be banning the entire category altogether.

"We reserve the right not to sell certain content," Huseman wrote. "All retailers make decisions about what selection they choose to offer, as do we.

"As to your specific question about *When Harry Became Sally*, we have chosen not to sell books that frame LGBTQ+ identity as a mental illness."

The book, "When Harry Became Sally: Responding to the Transgender Moment," had been available on Amazon for three years prior to its removal in February.

Its sudden disappearance from Amazon's store prompted Republican Sens. Marco Rubio (Fla.), Mike Lee (Utah), Mike Braun (Ind.) and Josh Hawley (Mo.) [to accuse the e-commerce giant](#) of political censorship "for the the crime of violating woke groupthink."

The men also accused Amazon of having "a vague, undefined 'offensive content' standard" that had been inappropriately invoked to justify a single book's removal, noting that it had previously been allowed to be sold.

Responding to that claim Thursday, Huseman noted that Amazon has clarified its content guidelines. The company now explicitly bars "books that frame LGBTQ+ identity as a mental illness."

*Ryan Grenoble is a national reporter at HuffPost.*

---

*Lacan Quotidien, « La parrhesia en acte », est une production de Navarin éditeur*  
1, avenue de l'Observatoire, Paris 6<sup>e</sup> – Siège : 1, rue Huysmans, Paris 6<sup>e</sup> – [navarinediteur@gmail.com](mailto:navarinediteur@gmail.com)

*Directrice, éditrice responsable* : Eve Miller-Rose ([eve.navarin@gmail.com](mailto:eve.navarin@gmail.com)).

*Éditorialistes* : Christiane Alberti, Pierre-Gilles Guéguen, Anaëlle Lebovits-Quenehen.

*Maquettiste* : Luc Garcia.

*Relectures* : Sylvie Goumet, Michèle Rivoire, Pascale Simonet, Anne Weinstein.

*Électronicien* : Nicolas Rose.

*Secrétariat* : Nathalie Marchaison.

*Secrétaire générale* : Carole Dewambrechies-La Sagna.

*Comité exécutif* : Jacques-Alain Miller, président ; Eve Miller-Rose.

**pour accéder au site [LacanQuotidien.fr](http://LacanQuotidien.fr) CLIQUEZ ICI**